



RAPPORT ANNUEL **PRIX & QUALITE DU** **SERVICE PUBLIC**

Eau potable

CA Mauges Communauté

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	4
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	5
1.5. Ressources en eau	6
1.5.1. Prélèvements	6
1.5.2. Production	6
1.5.3. Importations	7
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	8
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	8
1.6.2. Exportations ()	9
1.6.3. Autres volumes	10
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.	11
1.7. Le patrimoine du service	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1. Facture d'eau type (D102.0)	12
2.2. Recettes	13
3. Indicateurs de performance	16
3.1. Qualité de l'eau distribuée	16
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	17
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
3.4. Indicateurs de performance du réseau	19
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	19
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	20
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	20
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	21
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	21
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	21
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	22
3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	22

3.4.9. Taux de réclamations	23
4. Financement des investissements	24
4.1. Montants financiers	24
4.2. État de la dette du service	24
4.3. Amortissements	24
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	25
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

En 2020, les données RPQS fournies par le délégataire de service public VEOLIA concernaient l'ensemble du territoire de la délégation : territoire de Mauges Communauté et hors Mauges Communauté.

En 2021, les données RPQS fournies, issues de consolidations, ne concernent que le territoire de Mauges Communauté.

Cette différence de périmètre explique les écarts importants que nous pouvons observer dans ce rapport entre les données des années 2020 et celles de 2021.

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Mauges Communauté (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : *Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée d'Anjou et Sèvremoine*

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SIAEP Région Ouest de Cholet	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SMAEP des Eaux de Loire	Concession de service	Distribution, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux				
DSP AEP	VEOLIA EAU	Concession de service	1/01/2008	31/12/2021
SIAEP Région Ouest de Cholet				
DSP AEP	SAUR	Concession de service	1/01/2006	31/12/2021
SMAEP des Eaux de Loire				
DSP AEP	VEOLIA EAU	Concession de service	1/01/2006	31/12/2021

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
DSP AEP (SIAEP Région Ouest de Cholet)		
Avenant 1	1/01/2008	AEG/tarif/nouveaux équipements
Avenant 2	1/01/2009	Radiorelève/PPI/tarif
Avenant 3	1/01/2014	Actualisation patrimoine/modification tarif
Avenant 4	1/01/2015	Règlement de service
Avenant 5	1/01/2017	Prolongation contrat d'une durée de deux ans
Avenant 6	1/01/2020	Prolongation contrat d'une durée d'un an
Avenant 7	1/01/2021	Prolongation contrat d'une durée d'un an
Avenant 8	1/01/2021	Modification conditions financières sur la période de prolongation
DSP AEP (SMAEP des Eaux de Loire)		
Avenant 1	1/01/2018	Prolongation et extension périmètre
Avenant 2	1/01/2020	Prolongation du contrat pour une durée d'un an – programme de renouvellement 2020 – modification dispositif « chèques eau »
Avenant 3	1/01/2021	Intégration commune de Maulévrier
Avenant 4	1/01/2021	Prolongation du contrat pour 1 an
Avenant 5	1/01/2021	Modalités d'exécution du contrat sur 2021
DSP AEP (CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux)		
Avenant 1	1/01/2011	Mise en place de la télérelève, modification tarifaire
Avenant 2	10/10/2017	Traitement, tarifs, équipements
Avenant 3	31/12/2019	Prolongation d'un an, programme de renouvellement
Avenant 4	01/01/2020	Prolongation d'un an
Avenant 5	1/01/2021	Prolongation de la durée du contrat d'un an

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux		
Exploitant	Renouvellement - des équipements	Renouvellement programmé, élaboré via un PPR + renouvellement non programmé au travers d'une garantie de continuité du service
SIAEP Région Ouest de Cholet		
Exploitant	Renouvellement - des équipements	Renouvellement programmé, élaboré via un PPR + renouvellement non programmé au travers d'une garantie de continuité du service
SMAEP des Eaux de Loire		
Exploitant	Renouvellement - des équipements	Renouvellement programmé, élaboré via un PPR + renouvellement non programmé au travers d'une garantie de continuité du service

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 52 646 abonnés représentant une population de 122 488 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,32 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	73 283 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	52 646 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2021	52 497 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2021	149 abonnés
Variation en %	-39.2 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **17,86** abonnés/km pour l'année 2021.

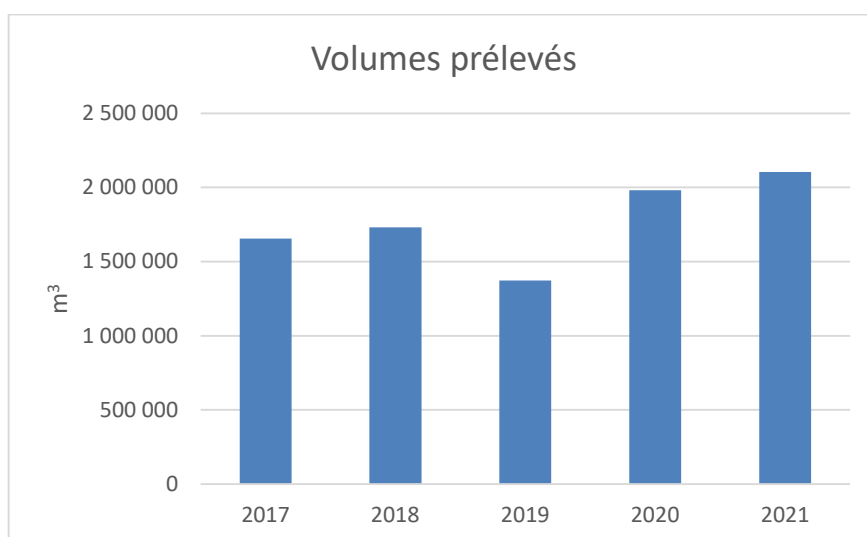
En 2021, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **113** m³/abonné (116,6 m³/abonné en 2020).

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Ressources en eau

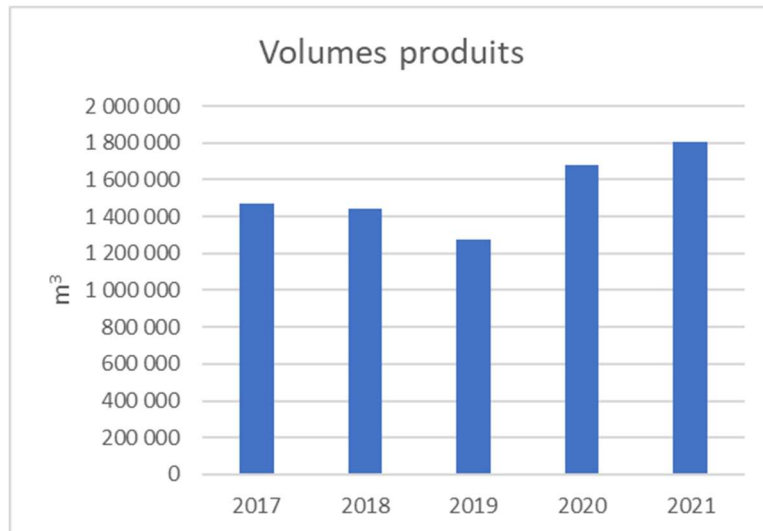
1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux				
Forages F91 F84 F17 Eaux souterraines	679 250	710 427	4,5	80
CA Mauges Communauté - ex SIAEP Région Ouest de Cholet				
Prélèvement Barrage Le Longeron Eaux desurface	1 302 031	1 393 166	7.00	80
TOTAL	1 981 281	2 103 593	6,17	-



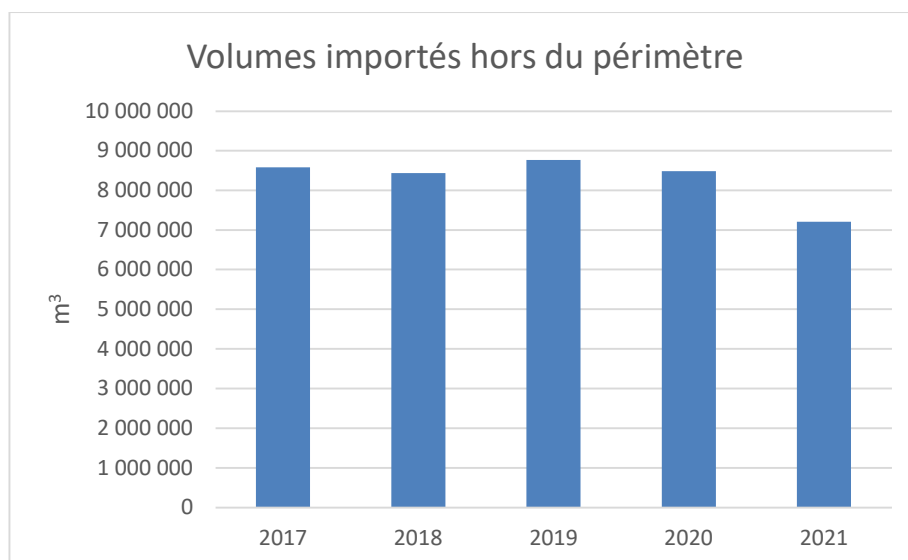
1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Variation en %
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux			
Usine La Rivière	648 549	673 048	3.8
CA Mauges Communauté - ex SIAEP Région Ouest de Cholet			
Usine de production LeLongeron	1 029 678	1 134 500	10.18
TOTAL	1 678 227	1 807 548	7.7



1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m3)	Volume acheté en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)	Observations
MC - ex SIAEP Région Ouest de Cholet	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	314 282	332 267	5.72	80	
MC - ex SMAEP des Eaux de Loire	Agglomération du Choletais	67 895	488 914	720,10	nc	Le volume ne représente pas une année complète car débitmètre installé au 1 ^{er} trimestre 2021 + sortie d'une partie du territoire SMAEP Eaux de Loire.
MC - ex SMAEP des Eaux de Loire	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	8 088 147	6 371 557	-26.94	80	
MC - ex SMAEP des Eaux de Loire	Syndicat Eaux de l'Anjou	-	323	-	80	
MC - ex SIAEP de Champtocéaux	MC - ex SMAEP des Eaux de Loire	10 434	10 407	-0.3	80	Flux interne
TOTAL		8 480 758	7 203 468	-17.32	-	-

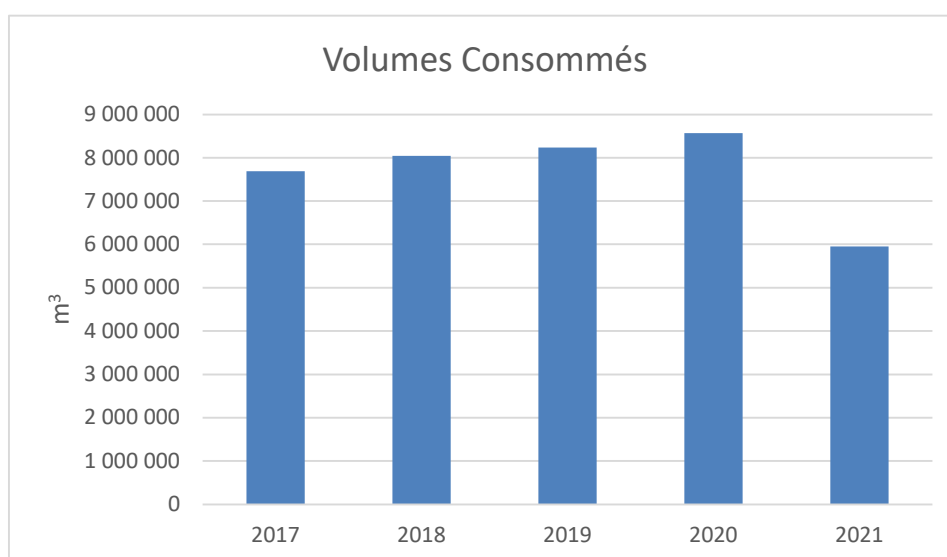


1.6. Les volumés mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumés consommés par les abonnés au cours de l'exercice

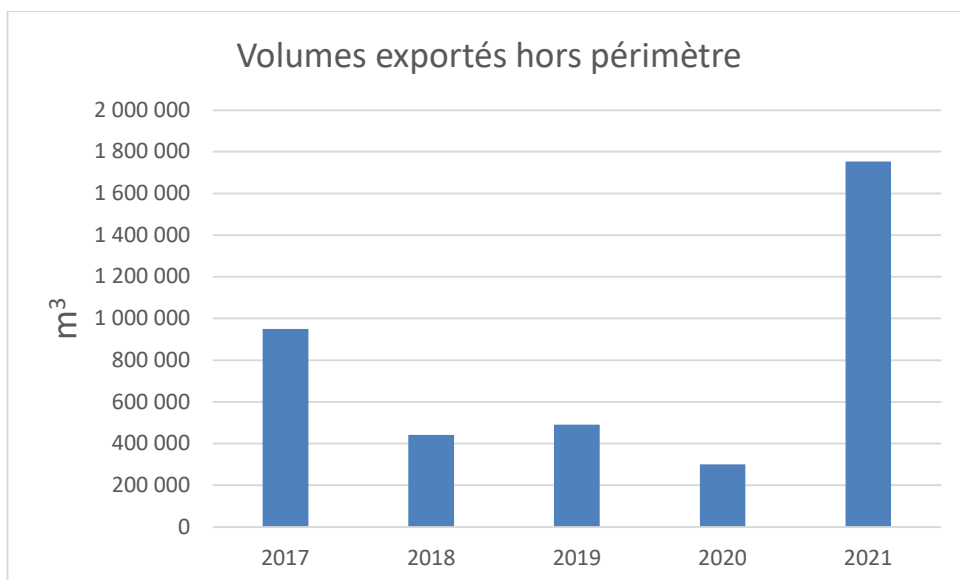
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumés consommés en 2020 (m3)	Volumés consommés en 2021 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	8 543 895	5 891 345	-45
Autres abonnés	23 898	56 918	38
Total vendu aux abonnés	8 567 793	5 948 263	-44



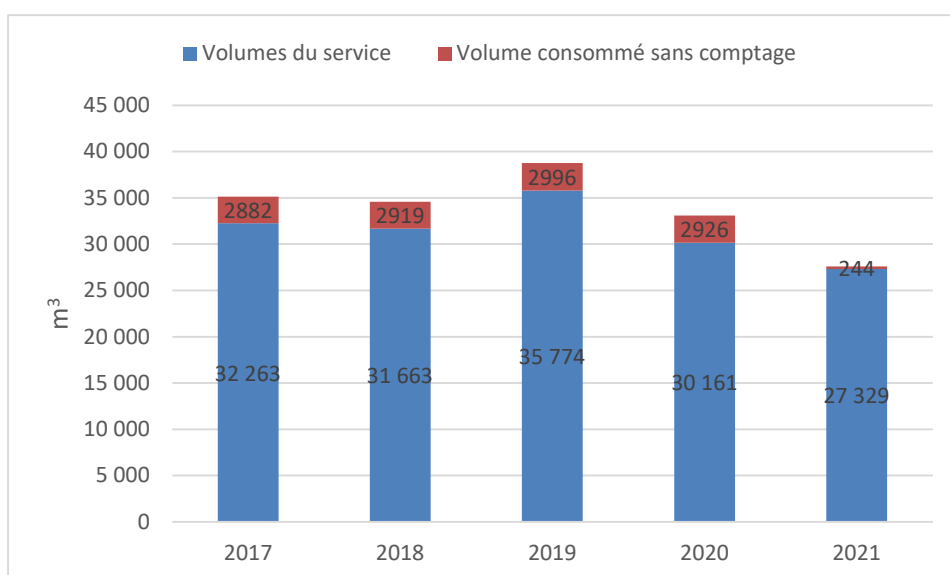
1.6.2. Exportations

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m3)	Volume exporté en 2021 (m3)	Variation en %	Observations
MC – ex SIAEP Région Ouest de Cholet	CA Clisson Vendée Eau AdC (La Romagne)	-	272 067	-	
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	SIDAEP Atlantic'Eau	2 115	2 082	-1.59	
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	Syndicat d'Eau de l'Anjou	64 952	277 354	427.29	Commune Faye d'Anjou, Champs-sur-Layon et Chaufefonds-sur-Layon
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	Agglomération du Choletais	143 201	1 191 026	831.72	Le volume ne représente pas une année complète car débitmètre installé au 1 ^{er} trimestre 2021 + sortie d'une partie du territoire SMAEP Eaux de Loire.
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	SIDAEP des Mauges et dela Gâtine	73 174	0	-	
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	MC - ex SIAEP de Champtoceaux	10 434	10 407	-0.26	flux interne
MC – ex SMAEP des Eaux de Loire	MC – ex SIAEP Région Ouest de Cholet	5 298	0	-	flux interne
TOTAL		299 683	1 752 936		

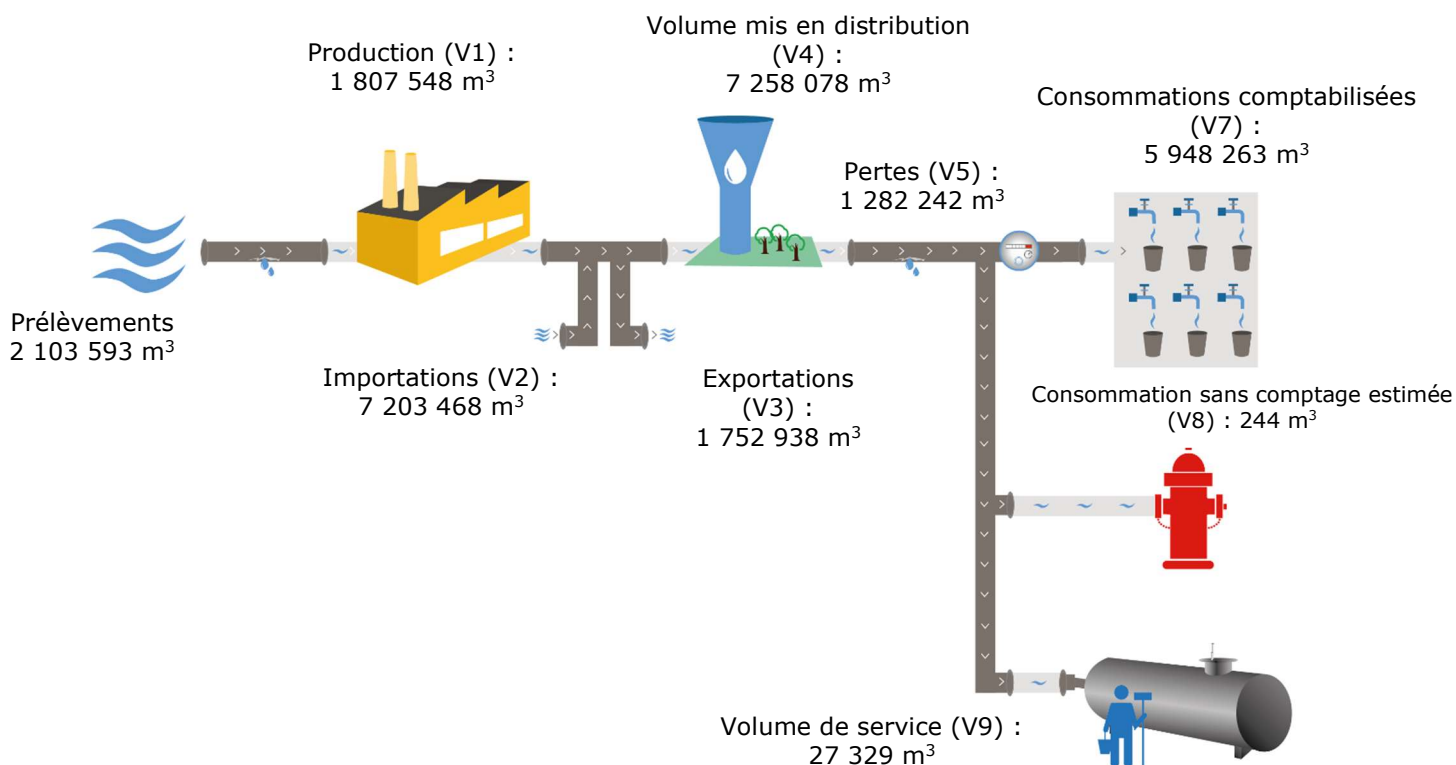


1.6.3. Autres volumés

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	2 926	244	-1200
Volume de service	30 161	27 329	-10.4
TOTAL	33 087	27 573	-20



1.6.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	4 250,12	2 946,8
Nombre de réservoirs	37	28
Volume de stockage	23 520	19 650
Nombre de compteurs abonnés	75 577	54 268
Nombre total des branchements	77 587	54 424
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	6	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,01	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,01	0

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2020	1er janvier 2021
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux	Part de la collectivité	104,22 € HT	100,56 € HT
	Part de l'exploitant	189,54 € HT	104,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	42,07 € HT	37,09 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,47 €	13,30 €
	Total HT	335,83 €	241,85 €
	Total TTC	354,30 €	255.15 €
CA Mauges Communauté Ex SIAEP Région Ouest deCholet	Part de la collectivité	114,29 € HT	109,38 € HT
	Part de l'exploitant	170,00 € HT	104,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	40,32 € HT	37,09 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,85 €	17,85 €
	Total HT	324,61 €	250,67 €
	Total TTC	342,46 €	257.27 €
CA Mauges Communauté SMAEP des Eaux de Loire	Part de la collectivité	46,00 € HT	49,63 € HT
	Part de l'exploitant	126,18 € HT	104,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	36,00 € HT	36,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	11,45 €	10,44 €
	Total HT	208,18 €	189,83 €
	Total TTC	219,63 €	200,27 €

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	nc
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisation des ventes d'eau	nc	nc
Total recettes de ventes d'eau	4 246 662	3 618 525
Dont secteur ex SIAEP Champtoceaux	570 254	671 236
Dont secteur ex Région Ouest Cholet	1 151 000	941 000
Dont secteur SMAEP Eaux de Loire	2 528 408	2 006 289
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	nc	nc
Total des autres recettes	nc	nc
Total des recettes	nc	nc

Recettes de l'exploitant :

- Ex SIAEP Champtoceaux

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	973 872,00	1 016 514
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Total recettes de ventes d'eau	973 872,00	1 016 514
Recettes liées aux travaux	55 583,00	77 655
Produits accessoires	71 476,00	61 822
Total des autres recettes	127 059,00	139 477
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	35 738,00	30 412
Agence de l'Eau - Pollution	172 145,00	178 431
Autres recettes pour compte de Tiers	nc	nc
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	207 883,00	208 843
Total des recettes (hors collectivité)	1 308 814,00	1 364 834

- Ex SIAEP Région Ouest Cholet

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	1 695 200,00	nc
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Total recettes de ventes d'eau	1 695 200,00	1 427 200,00
Recettes liées aux travaux	184 900,00	171 700,00
Produits accessoires	77 300,00	65 800,00
Total des autres recettes	262 200,00	237 500,00
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	nc	nc
Agence de l'Eau - Pollution	340 000,00	340 000,00
Autres recettes pour compte de Tiers	nc	nc
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	340 000,00	306 000,00
Total des recettes (hors collectivité)	2 297 400,00	2 297 400,00

- Ex SMAEP Eaux de Loire

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	6 867 555,00	5 158 501
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	1 531,00	588 539
Total recettes de ventes d'eau	6 869 086,00	5 745 040
Recettes liées aux travaux	635 311,00	657 335
Produits accessoires	529 868,00	491 901
Total des autres recettes	1 165 179,00	1 149 236
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	nc	nc
Agence de l'Eau - Pollution	1 731 830,00	1 307 622
Autres recettes pour compte de Tiers	nc	nc
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	1 731 830,00	1 307 622
Total des recettes (hors collectivité)	9 766 095,00	8 201 898

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Paramètres microbiologiques	249	249	243	243
Paramètres physico-chimiques	96	96	100	100

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

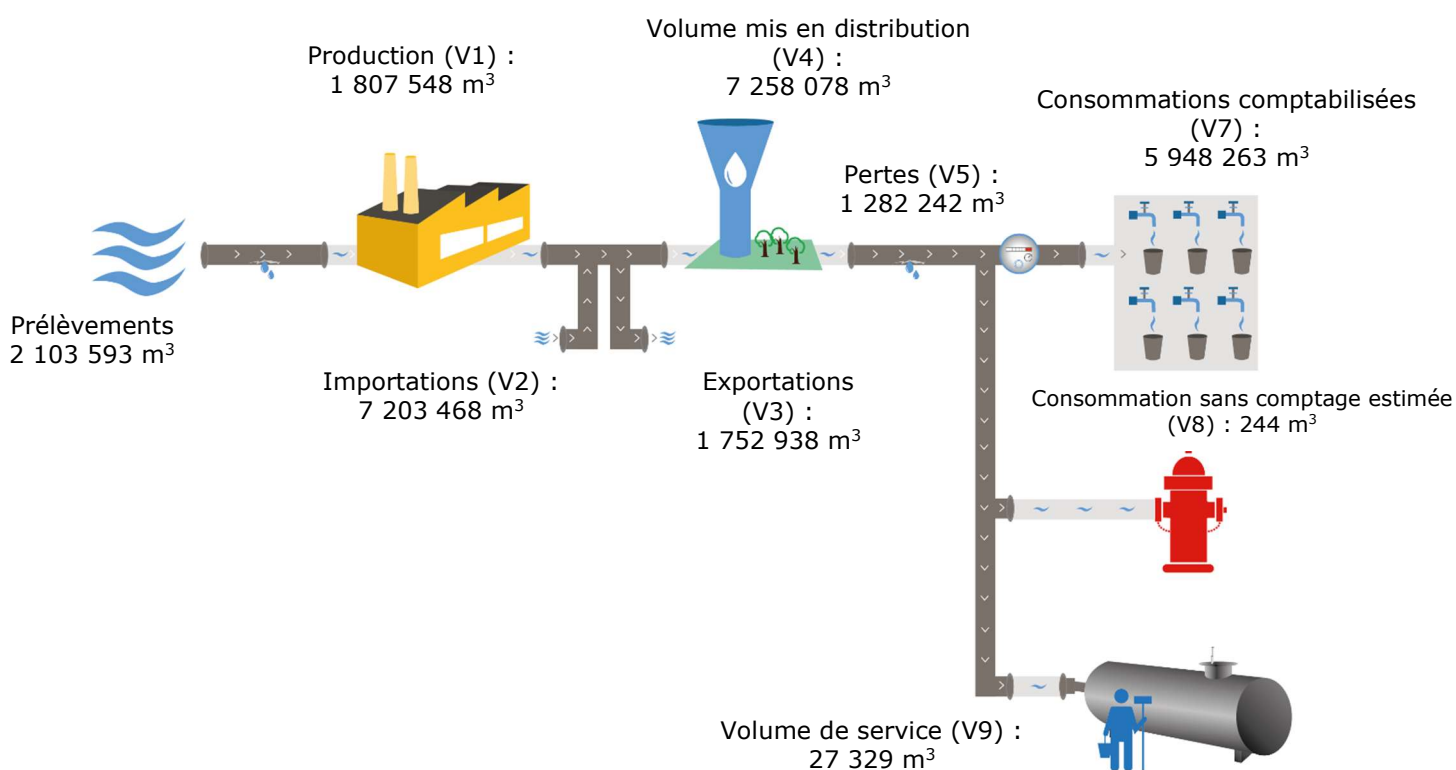
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux	10	5	10	Oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
CA Mauges Communauté – ex SIAEP Région Ouest de Cholet	10	5	10	Oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
CA Mauges Communauté Ex SMAEP des Eaux de Loire	10	5	10	Oui	5	12	10	10	10	10	10	10	10	5	117

3.4. Indicateurs de performance du réseau



Comme indiqué en introduction de ce rapport, les périmètres des données 2020 et 2021 ne sont pas identiques. L'existence de disparités qualitatives en termes de patrimoine sur les territoires Mauges Communauté et hors Mauges Communauté est probable, de telles disparités ayant un impact sur les indicateurs de performance.

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (P104.3)	87,35 %	85,77 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	5,71 m ³ / jour / km	7.15 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	86,65 %	81.95 %

Les contrats en vigueur sur le territoire imposent aux exploitants un objectif de 85% pour le rendement. A l'échelle globale du territoire, l'objectif est atteint.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.22 m3/j/km** (0,85 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique

de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1.19 m3/j/km** (0,83 en 2020).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2020, un linéaire de 7.96 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 22.84 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,54 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 158 **interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (289 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **3,00** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **X** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

	Délai maximal d'ouverture	Taux de respect 2021
CA Mauges Communauté - ex SIAEP de Champtoceaux	1	100%
CA Mauges Communauté – ex SIAEP Région Ouest de Cholet	2	98%
CA Mauges Communauté Ex SMAEP des Eauxde Loire	1	100%

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	nc €	1 897 230,62€
Epargne brute annuelle en €	0 €	3 363 455,00€
Durée d'extinction de la dette en années	nc an(s)	0,6 an

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	187 596	270 259
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	25 012 800	24 095 964
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,75	1,12

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 26

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **0,49 pour 1000 abonnés** (0,27 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 510 160,85	2 086 547,94
Montants des subventions en €	nc	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 156 823,52	1 897 230,62
Montant remboursé en €	en capital	nc
	En intérêts	nc
		534 642,49 €
		57 822,85

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 496 970,29 € (1 507 817,15€ en 2020).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

A fin décembre 2021, le service comptabilise 143 redevables, comprenant 358 actes (factures) et le montant total de ces produits irrécouvrables s'élève à 5 698 Euros HT, soit 90% de 6 331 Euros HT (estimatif transmis par le délégataire eau potable).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2021.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Comme indiqué en introduction de ce rapport, les périmètres des données 2020 et 2021 ne sont pas identiques. L'existence de disparités qualitatives en termes de patrimoine sur les territoires Mauges Communauté et hors Mauges Communauté est probable, de telles disparités ayant un impact sur les indicateurs de performance.

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	172 770	122 488
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	87,35	85,77
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,85	1,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,83	1,19
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,54	0,54
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	77	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,94	3,00
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,74	98-100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	nc	0,6 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,75	nc
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,27	0,49

ANNEE 2021		Secteur ex - SMAEP Eaux de Loire	Secteur ex - SIAEP Région Ouest Cholet	Secteur ex - SIAEP Champtoceaux
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	86 138	24 557	11 793
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,0	2,0	1,0
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	117	119	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	85,02	84,19	88,70
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,29	1,20	0,72
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,27	1,12	0,70
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,35	nc	1,15
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,33	0,36	0,06
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	98	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	nc	nc
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,21	nc	1,33
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	Nc	0,20	0,77